



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Concours du second degré**

**Rapport de jury**

**Concours : concours internes du CAPLP et du CAER CAPLP**

**Section : Génie Industriel**

**Option : Bois**

**Session 2020**

Rapport de jury présenté par : Jean-Marc TOCHON, IA-IPR STI

Président du jury

## Sommaire

---

#	
Remerciements.....	3
Préambule.....	4
Avant-propos.....	5
Rapport du jury pour l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	6
Constat.....	7
Conseils.....	7
Sur la forme.....	7
Pour la partie 1.....	8
Pour la partie 2.....	8
Sur le fond.....	8
Résultats statistiques.....	9
Conclusion.....	10
Quelques ressources.....	11

## Remerciements

---

La session 2020 du concours interne du CAPLP et du CAER CAPLP, section Génie Industriel, option Bois, s'est déroulée au lycée du Bois de Mouchard (Jura), pour l'étude des dossiers RAEP.

Le jury adresse de sincères remerciements au Proviseur de cet établissement, au DDFPT, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, pour l'excellent accueil qui lui a été réservé et pour la qualité des infrastructures et des équipements mis à sa disposition.

## Préambule

---

En raison de la crise sanitaire, l'épreuve orale d'admission n'a pas pu avoir lieu.

L'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves du concours externe et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 précise les modalités d'adaptation dans l'article 2 :

*« La première épreuve d'admission de chaque section et options autres que celles pour lesquelles il n'existe pas de diplômes supérieurs au niveau 4 (baccalauréat ou ancien niveau IV) du concours externe est la première épreuve d'admissibilité de chaque section du concours externe mentionnée à l'annexe I (épreuves du concours externe) du même arrêté du 19 avril 2013.*

*Pour l'application de l'article 13 du même arrêté, si plusieurs candidats au concours externe ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve d'admission.*

*Le jury prononce l'admission aux concours au terme de ces épreuves. »*

Le jury invite les futurs candidats à se reporter aux rapports des années précédentes pour obtenir les commentaires et conseils de l'épreuve pratique d'admission.

## Avant-propos

---

Le concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel doit permettre de valider, d'une part, les compétences professionnelles des candidats, mais aussi, d'autre part, les compétences pédagogiques indispensables qui leur permettront de construire, tout au long de leur carrière, des séquences d'enseignement de qualité.

Pour le concours interne du CAPLP génie industriel bois, les compétences attendues sont, à la fois, scientifiques, technologiques et pédagogiques. Le jury cherche donc à évaluer la capacité des candidats à adapter leurs compétences professionnelles aux exigences des référentiels et aux constantes évolutions technologiques et pédagogiques. Dans la voie professionnelle, l'innovation doit être constamment au cœur des enseignements. Le jury attend aussi des candidats qu'ils maîtrisent, ou pour le moins connaissent, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, issu de la loi de 2013, et qu'ils soient en mesure de transmettre aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions contenues dans la Charte de la laïcité.

Si le faible nombre de postes du CAER CAPLP a permis au jury de tous les attribuer, il n'en est pas de même, cette année encore pour le CAPLP où six postes sur 17 postes mis au concours n'ont pas pu être pourvus. Cette situation est due à un grand nombre de candidats ne possédant pas le niveau minimal requis. Les référentiels des trois baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et TMA (ces trois formations rassemblent le plus gros flux d'élèves de la filière), sont inconnus par trop de candidats qui, dans ce cas, proposent des séquences pédagogiques inadéquates et donc inadaptées au regard du niveau et des compétences à faire acquérir aux élèves. C'est très surprenant pour des candidats d'un concours interne, qui pour la plupart, sont en poste au moment du concours... De même, les textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation sont des documents fondateurs que quelques candidats ignorent complètement. Le jury cherche à apprécier la capacité des candidats à prendre en compte les besoins identifiés des élèves, à s'adapter à des contextes variés d'enseignement et à en mesurer toutes les dimensions : classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire et société.

Pour le CAPLP, comme pour le CAER CAPLP, l'admission a été prononcée sans réserve pour les candidats dont le jury a perçu, à travers la lecture du dossier de RAEP, un réel potentiel, une capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation, une force de conviction... Ces candidats ont donné le sentiment qu'ils seront des professeurs consciencieux, curieux, volontaires et motivés par le métier d'enseignant. L'admission n'a pas pu être prononcée pour les candidats dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser durablement la carrière de professeur de lycée professionnel. Les candidats qui, parce qu'ils enseignent depuis quelques années, pensent que le concours sera une formalité, se trompent lourdement. La situation particulière de cette session 2020 montre toute l'importance du dossier de RAEP dans la préparation de ce concours (voir § Constats page 7).

Le CAPLP est un concours exigeant de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique d'état. A ce titre il demande un comportement, une attitude et un engagement adaptés des candidats. Par exemple, le jury attend des candidats une expression écrite et orale irréprochable ainsi qu'une tenue vestimentaire de circonstance.

Jean-Marc TOCHON  
Président du jury

# Rapport du jury sur l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

---

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPLP - NOR: MENH1310122A :

## ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A. — Sections autres que langues vivantes - lettres, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

*Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.*

*Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.*

*Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.*

*Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.*

*Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :*

- dimension des marges :*
- droite et gauche : 2,5 cm ;*
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

*A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.*

*L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.*

*Les critères d'appréciation du jury porteront sur :*

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient 1.

## **Constats :**

La situation particulière de cette session 2020 montre toute l'importance du dossier de RAEP dans la préparation de ce concours. Tous les candidats qui, à la lecture de leur dossier, ont donné envie aux membres du jury de les voir à l'épreuve pratique d'admission ont été déclarés admissibles.

Les membres du jury ont pris un réel plaisir à lire quelques très bons dossiers de RAEP : construction bien ordonnée, souvent à l'aide d'un "fil conducteur", situations authentiques, texte aéré, bonne qualité rédactionnelle, expression écrite claire et synthétique, vocabulaire technique précis, maîtrise de l'orthographe et syntaxe correcte. Des dessins, photos, schémas... bien choisis rendent souvent l'exposé plus explicites que de longs commentaires. Les éléments cités ci-dessus sont nécessaires, mais certes pas suffisants, pour faire un bon professeur.

La majorité des candidats a rédigé un dossier de RAEP conforme au cahier des charges mentionné dans l'arrêté précité. Certains ont su décrire et analyser précisément les étapes marquantes de leur expérience professionnelle permettant ainsi au jury d'appréhender leur profil et de déceler les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.

L'analyse que ces candidats ont effectuée pour leur réalisation pédagogique leur a permis de présenter des dispositifs cohérents : objectifs de formation à atteindre, mise en activité des élèves, compétences et savoirs technologiques issus des référentiels bien identifiés, progressions pédagogiques, choix et pertinence des supports de formation, différenciation pédagogique et suivi individuel des élèves, modalités des évaluations...

Les critères d'appréciation des membres du jury ont porté sur :

- la richesse et l'adéquation du parcours du candidat à la construction des compétences requises pour un enseignant ;
- les responsabilités assumées au regard du métier d'enseignant ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury constate que quelques activités présentées ne sont absolument pas en adéquation avec le référentiel et/ou avec le niveau des élèves (par exemple l'isostatisme en CAP). Cela dénote une lecture trop superficielle de ce document fondamental et incontournable pour l'écriture d'une progression pédagogique et de séquences adaptées au public confié.

Pour éviter de nouvelles désillusions, un candidat ayant échoué au concours lors d'une précédente session doit faire l'effort de rédiger complètement un nouveau dossier de RAEP et pas de modifier partiellement son dossier existant.

## **Conseils**

Sur la forme :

Le jury ne devrait pas devoir rappeler aux candidats qu'il est impératif de respecter le cahier des charges (police Arial 11, interligne simple, respect des marges...) et de joindre un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

On ne peut aussi que conseiller aux candidats de prendre le temps nécessaire à une rédaction réfléchie de leur dossier de RAEP et de le faire relire par quelques personnes choisies de leur entourage, pas forcément spécialistes de la filière Bois, pas forcément du monde de l'éducation, afin d'obtenir un document d'une qualité digne du concours visé.

Le dossier de RAEP ne doit pas se résumer à une compilation de pages disparates, sans lien entre elles. C'est l'implication et l'investissement du candidat dans ce dossier qui en fait sa qualité.

## Pour la partie 1 :

Trop de candidats confondent « description des activités confiées », ce qui est demandé, et « énumération des activités confiées ». Il importe dans cette partie de montrer en quoi les étapes professionnelles franchies ont permis au candidat d'acquérir des compétences transférables dans le métier d'enseignant. Quelques références au référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation seraient judicieuses dans cette partie du dossier. Le parcours d'enseignement doit être davantage explicité que le parcours antérieur du candidat.

Les formations reçues tout au long du parcours professionnel doivent être mentionnées et valorisées.

Les candidats se présentent à un concours interne de recrutement de professeurs. Ils ont donc une expérience de l'enseignement des métiers du bois. Ils doivent ainsi valoriser les savoir-faire pédagogiques qu'ils ont acquis, les expérimentations qu'ils ont menées... afin de donner au jury l'envie de les rencontrer lors de l'épreuve d'admission.

## Pour la partie 2 :

Les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, précis, structurés et organisés. Des éléments graphiques sont toujours les bienvenus pour étayer un texte souvent trop dense. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être réellement attestée par le chef d'établissement, ce qui n'est pas toujours le cas.

## Sur le fond :

Les candidats doivent préciser, sans ambiguïté la filière de formation, le niveau des élèves, et la période de l'année lors de laquelle l'activité est proposée. Idéalement cette activité sera représentative d'une situation professionnelle réelle et réaliste, motivante, prenant appui sur des objectifs précis, clairement énoncés, et donc facilement compréhensibles par tous les élèves. Faut-il préciser que cette activité sera naturellement adaptée aux compétences visées du référentiel (le jury a pu constater que ce n'était pas toujours le cas), lesquelles seront clairement mentionnées ? Enfin la séquence sera située dans une progression globale, construite et explicitée.

Le candidat justifiera le choix de la (des) démarche(s) pédagogique(s) retenue(s). Il indiquera et justifiera les supports qu'il utilise.

Une fiche pédagogique détaillée est toujours la bienvenue. Cette fiche doit comporter les éléments déjà cités, mais aussi la durée prévue et la planification de l'activité, la nature de l'aide apportée aux élèves par le professeur, les modalités de réalisation (activité individuelle ou en équipe et, dans ce cas, répartition des tâches entre les élèves d'une même équipe), les mesures de sécurité envisagées, les modalités et les critères d'évaluation...

Des éléments de contenu doivent être donnés au jury (représentation 3D) pour permettre d'évaluer la qualité du fond scientifique et technique de la situation d'apprentissage et son adéquation au niveau des élèves. Lorsque l'activité nécessite la mise en œuvre de machines-outils, celles-ci doivent nécessairement faire partie de celles qu'on trouve ordinairement dans un atelier dédié aux métiers du bois.

La prise en compte de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves et donc la différenciation des activités sont aussi des éléments que le jury apprécie.

Globalement les modalités d'utilisation des outils numériques ne sont pas suffisamment explicitées.

L'évaluation des élèves doit porter sur l'acquisition des compétences et pas sur le simple résultat d'obtention d'une pièce "bonne" ou pas. Une évaluation associant des professionnels ou les enseignants des autres disciplines n'apparaît jamais dans les dossiers de RAEP présentés. L'objet réalisé est plus souvent évalué que l'élève.

L'originalité du support, son attractivité ainsi que l'innovation technologique sont fortement appréciées.

L'arrêté précité indique que « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité...* ». Or le jury a trop souvent le sentiment que la situation décrite n'a pas été proposée aux élèves (par exemple les temps alloués ne sont pas réalistes). L'absence d'une synthèse et d'un bilan de l'activité proposée accroît ce doute. Des extraits anonymés de documents renseignés par les élèves authentifieraient la mise en œuvre de l'activité présentée et attesteraient de la bonne compréhension de ceux-ci par les élèves.



## Résultats statistiques

### CAPLP

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
17	54	22	14
	Nombre de candidats admis	Taux admis/admissibles	Taux admis/inscrits
	11	78,6 %	20,4 %
Moyenne du premier admis : 18,00		Moyenne du dernier admis : 08,00	
Dossiers de RAEP (22 dossiers)	Moyenne : 09,32	Note la plus haute : 18,00	Note la plus basse : 03,50

### CAER CAPLP

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
3	19	10	8
	Nombre de candidats admis	Taux admis/admissibles	Taux admis/inscrits
	3	37,5 %	15,8 %
<b>5 candidats admis en liste complémentaire</b> Moyenne du premier admis : 16,50		Moyenne du dernier admis : 13,50	
Dossiers de RAEP (10 dossiers)	Moyenne : 12,00	Note la plus haute : 16,50	Note la plus basse : 06,50

## Conclusion

---

Les membres du jury ont eu le grand plaisir de rencontrer des candidats de très belle valeur. Mais tous les candidats présents n'ont pas satisfait aux exigences du concours qui doit permettre de reconnaître des professeurs de qualité, capables d'enseigner les métiers du bois, grâce à de solides compétences professionnelles liées à une pédagogie avérée, mais aussi de former les futurs citoyens de notre pays.

Ont donc été déclarés admis, les candidats qui ont su montrer dans leur dossier de RAEP le sérieux de leur préparation, l'investissement lucide dans leur métier d'enseignant, et particulièrement dans les aspects pédagogiques, la connaissance du système éducatif, l'appropriation des compétences des métiers de l'éducation et du professorat, la prise en compte bienveillante des élèves dans leur globalité, mais aussi dans leur diversité, la volonté de progresser et de s'améliorer et surtout l'envie et l'ambition d'enseigner.

Ces candidats ont un vrai projet professionnel. Ils ont préparé avec soin leur dossier de RAEP. Ils ont souvent fait relire leur dossier par des tierces personnes et ils ont pris en compte les remarques formulées. Ils connaissent les compétences exigibles des enseignants et ils font l'effort de distiller, dans leur enseignement, les valeurs et les principes de la République. Ils participent régulièrement, à leur demande, à des actions de formation. Ils n'hésitent pas aussi à prendre conseil auprès de professeurs expérimentés et reconnus. Leur projet de carrière dans l'enseignement est construit.

A l'inverse les membres du jury déplorent le manque de préparation de quelques candidats qui, pensant qu'ils sont d'excellents techniciens, croient pouvoir se dispenser de tout effort pédagogique et négligent ainsi la didactique de la discipline. Un technicien, aussi bon et expérimenté soit-il, ne fait pas forcément un bon professeur. Ce n'est pas le même registre de compétences. Ces candidats n'ont pas compris qu'un professeur technique n'est pas simplement un transmetteur de savoir-faire. Ils ne peuvent pas se contenter d'essayer de reproduire, de plus maladroitement, l'enseignement qu'ils ont reçu eux-mêmes lorsqu'ils étaient élèves. Ils ont aussi souvent du mal à justifier leur choix de devenir enseignants. Le jury constate que généralement lorsqu'un candidat présente des lacunes techniques, ces dernières s'accompagnent généralement de lacunes scientifiques et parfois aussi de lacunes d'expression. S'ils veulent réussir le concours, ces candidats doivent absolument faire preuve d'une plus grande lucidité. Certes le concours nécessite une préparation spécifique, mais c'est aussi dans l'exercice quotidien rigoureux de leur activité d'enseignement que les candidats construisent leur capacité de réussite au concours.

Les candidats qui se présentent depuis plusieurs années à ce concours doivent s'astreindre à repenser complètement leur approche globale du concours. Ils ne peuvent pas espérer réussir en s'obstinant dans une position sans issue.

Enfin le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'imprégner attentivement des textes et des rapports de jury relatifs à ce concours. La mise en place d'une veille pédagogique et technologique est indispensable. Il est également incontournable, de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière bois.

La rénovation de la voie professionnelle est toujours d'actualité. Les candidats doivent être en mesure d'expliquer les évolutions et les modalités de mise en œuvre.

Les lauréats de ces concours doivent savoir que, s'agissant d'un recrutement d'enseignants, ils seront dès la rentrée scolaire prochaine nommés en qualité de professeurs stagiaires.

## Quelques ressources pour la préparation au concours (liste non exhaustive)

Les membres du jury ont eu le grand plaisir de rencontrer des candidats de très belle valeur. Mais tous les candidats présents n'ont pas satisfait aux exigences du concours qui doit permettre de reconnaître des professeurs de qualité, capables d'enseigner les métiers du bois, grâce à de solides compétences

Les candidats peuvent utilement consulter les différents sites ci-dessous :

- devenir enseignant  
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation  
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>
- les référentiels des baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et TMA  
<https://eduscol.education.fr/1916/le-baccalaureat-professionnel>
- les textes concernant la transformation de la voie professionnelle  
<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>  
<https://www.education.gouv.fr/cid2573/la-voie-professionnelle-au-lycee.html>
- les ressources pédagogiques du portail national de ressources, Eduscol STI, dans le domaine du Bois  
[http://eduscol.education.fr/sti/ressources\\_pedagogiques](http://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques)
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture  
<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>
- le parcours citoyen et les valeurs républicaines à l'école  
<http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>
- la laïcité à l'école  
<https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482>